



## Prestige & Prescott®

Académie de Formation VTC

French Riviera

Agrément VTC-2015-83-03

VTC06-2016-03

EVTC083161453

Centre agréé du BULATS

### FICHE STAGE

Centre de Passation  
Cambridge English  
**BULATS**

<b>FORMATION CHAUFFEUR VTC</b>	
<b>NOM DU STAGIAIRE :</b>	
<b>Objectif :</b>	Former les stagiaires aux contenus pédagogiques des 10 modules, conformément à la loi du 29 décembre 2016 dont le décret d'application est paru au JORF le 6 avril 2017 avec une partie théorique et une partie pratique afin de réussir l'examen national de chauffeur VTC et d'obtenir ainsi la carte professionnelle de chauffeur VTC.
<b>PUBLIC :</b>	Particuliers, demandeurs d'emploi, salariés, T.N.S, fonctionnaires et toute personne voulant exercer la profession de VTC.
<b>Durée :</b>	70 H en cours collectifs, adaptable en cours individuel. (Adaptabilité de la formation en fonction du profil du stagiaire)
<b>Modalités d'accès formation :</b>	Entretien individuel avant de commencer la formation, test de niveau VTC et test d'anglais.
<b>Date &amp; Horaires et lieu :</b>	Adaptabilité des dates en fonction de l'organisme financeur - De 9h à 12h et de 13h à 17 h, 5 jours / semaine- Callian 83440 , Aéroport de Nice ou précisé dans la convocation .
<b>Rythme :</b>	Adaptable
<b>Pré requis :</b>	Permis de conduire non probatoire et justificatif d'identité.
<b>Nombre de participants :</b>	2 participants minimum et 15 maximum en cours collectifs.
<b>Formateur et responsable pédagogique :</b>	Mme Prescott diplômée d'un Master universitaire. (Anglais et droit des affaires) Titulaire de la Carte VTC, habilitée TOEIC.
<b>Méthode :</b>	L'approche est essentiellement pragmatique et participative (pédagogie coopérative et différenciée). Exposés, débats, discussions, participeront à la fertilisation croisée.
<b>Techniques</b>	TICE ( supports papiers, e-learning, power point, video )

Prestige & Prescott S.A.S.U  
614 Chemin Jean Paul – 83440 CALLIAN (France)

+33 (0)7 80 44 15 90

E-mail : [prestige.prescott@gmail.com](mailto:prestige.prescott@gmail.com)—Site : [prestige-prescott-vtc.com](http://prestige-prescott-vtc.com)

Siret 812 621 431 00012 — APE 8559A — N°D.A. 93 83 04987 83 - N° TVA IC : FR 68 812 621 431

## Prestige & Prescott®

Académie de Formation VTC

French Riviera

Agrément VTC-2015-83-03

VTC06-2016-03

EVTC083161453

Centre agréé du BULATS



<b>pédagogiques :</b>	
<b>Coût de la formation :</b>	Défini par l'organisme financeur ou 15€TTC/ heure en cours collectif ou 50€ TTC /heure en cours individuel.
<b>Modalités de Validation :</b>	<b>Attestation de stage</b> – délivré par l'organisme de formation. <b>Relevé de notes examen final théorique</b> – Délivré par la Chambre des Métiers régionale. <b>Attestation de réussite examen final pratique de conduite</b> - Délivré par les Chambre des Métiers régionale. <b>Carte VTC</b> – Délivré par la préfecture
<b>Modalités d'évaluation :</b>	<b>QCM Initial</b> au début de la formation –objectif : évaluer le niveau du stagiaire avant début de formation. En fonction du pourcentage de réussite, personnalisation de la formation. <b>QCM formatif</b> à la fin de chaque module -Objectif : évaluer les acquis en cours de formation. Si le module n'est pas validé à 50%, accompagnement individuel du stagiaire. <b>QCM terminal</b> de 110 questions sur tous les 10 modules. (examen blanc du VTC)- Mise en situation réelle de l'examen. Si le stagiaire n'obtient pas la note de 12/20, accompagnement personnalisé.  <b>EXAMEN FINAL</b> : Chambre des Métiers régionale. Délivrance d'une attestation de réussite –Carte VTC délivrée par la Préfecture du domicile.  <b>Evaluation de la formation</b> : une enquête de satisfaction est à renseigner à la fin de chaque formation.

## PROGRAMME DE FORMATION VTC EPREUVE THEORIQUE

### MODULE 1: REGLEMENTATION DU TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER DE PERSONNES -CODE A-

Compétences communes :

- Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues ;

- Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers ;

Prestige & Prescott S.A.S.U  
614 Chemin Jean Paul – 83440 CALLIAN (France)

+33 (0)7 80 44 15 90

E-mail : [prestige.prescott@gmail.com](mailto:prestige.prescott@gmail.com)—Site : [prestige-prescott-vtc.com](http://prestige-prescott-vtc.com)

Siret 812 621 431 00012 — APE 8559A — N°D.A. 93 83 04987 83 - N° TVA IC : FR 68 812 621 431

## Prestige & Prescott®

Académie de Formation VTC

French Riviera

Agrément VTC-2015-83-03

VTC06-2016-03

EVTC083161453

Centre agréé du BULATS



- Connaître les obligations générales relatives aux véhicules ;
- Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue ;
- Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels ;
- Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes ;
- Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré ;
- Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule ;
- Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours ;
- Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite ;
- Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande ;
- Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé ;
- Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur

### **Compétences spécifiques VTC – code G- : Réglementation nationale spécifique VTC**

- Connaître les dispositions relatives aux exploitants : les modalités d'inscription au registre des VTC, les règles relatives à la capacité financière...

Prestige & Prescott S.A.S.U  
614 Chemin Jean Paul – 83440 CALLIAN (France)

**+33 (0)7 80 44 15 90**

**E-mail : [prestige.prescott@gmail.com](mailto:prestige.prescott@gmail.com)—Site : [prestige-prescott-vtc.com](http://prestige-prescott-vtc.com)**

Siret 812 621 431 00012 — APE 8559A — N°D.A. 93 83 04987 83 - N° TVA IC : FR 68 812 621 431



- Connaître les obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimensions, puissance, âge...) et connaître leur signalétique.
- Savoir établir les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle.

<b>MODULE 2</b>	<b><u>SECURITE ROUTIERE</u></b> <b>Code C</b>
-----------------	--

- Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...);
- Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue ;
- Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement ;
- Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules ;
- Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules ;
- Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...);
- Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel ;
- Connaître les sanctions des infractions au code de la route ;
- Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis) ;
- Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.



## Prestige & Prescott®

Académie de Formation VTC

French Riviera

Agrément VTC-2015-83-03

VTC06-2016-03

EVTC083161453

Centre agréé du BULATS

### MODULE 3

### GESTION

Code B

1 - Connaître et savoir appliquer les principes de base de gestion et de comptabilité :  
- connaître les obligations et documents comptables ;  
- connaître les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables ;

- connaître les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité ;

- connaître les principes de l'amortissement.

2 - Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EIRL, EURL, SARL, SASU, SCOP...) ;

- connaître les modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance...).

3 - Connaître les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.

4 - Connaître les différentes formalités déclaratives.

5 - Connaître la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat.

6 - Savoir définir les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants) ; comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...).

Compétences spécifiques VTC :

- Savoir établir un devis pour la réalisation d'une prestation et établir la facturation ;
- Savoir calculer le coût de revient en formule simple (formule monôme et binôme) ;
- Savoir définir la notion de marge et l'utiliser pour calculer un prix de vente.



## **Prestige & Prescott®**

Académie de Formation VTC

French Riviera

Agrément VTC-2015-83-03

VTC06-2016-03

EVTC083161453

Centre agréé du BULATS

### **MODULE 4**

### **FRANÇAIS**

Code D

1 – Comprendre un texte simple ou des documents en lien, notamment, avec l'activité des transports.

2 - Comprendre et s'exprimer en français pour :

- accueillir la clientèle ;
- comprendre les demandes des clients ;
- interroger les clients sur leur confort ;
- tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport ;
- prendre congé des clients.

### **MODULE 5**

### **ANGLAIS**

Code E

Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, pour :

- accueillir la clientèle ;
- comprendre les demandes simples des clients ;
- demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle ;
- Tenir une conversation très simple durant le transport ;
- prendre congé des clients.

### **MODULE 6 DEVELOPPEMENT COMMERCIAL**

**CODE F**

- Connaître et comprendre les principes généraux du marketing (analyse de marché, ciblage de l'offre, compétitivité, détermination du prix...) ;

- Savoir valoriser les qualités de la prestation commerciale VTC ;

- Savoir fidéliser ses clients et prospecter pour en obtenir d'autres ;

Prestige & Prescott S.A.S.U  
614 Chemin Jean Paul – 83440 CALLIAN (France)

**+33 (0)7 80 44 15 90**

**E-mail : [prestige.prescott@gmail.com](mailto:prestige.prescott@gmail.com)—Site : [prestige-prescott-vtc.com](http://prestige-prescott-vtc.com)**

Siret 812 621 431 00012 — APE 8559A — N°D.A. 93 83 04987 83 - N° TVA IC : FR 68 812 621 431

# Prestige & Prescott®

Académie de Formation VTC

French Riviera

Agrément VTC-2015-83-03

VTC06-2016-03

EVTC083161453

Centre agréé du BULATS



- Savoir mener des actions de communication pour faire connaître son entreprise, notamment par Internet et les moyens numériques ;
- Savoir développer un réseau de partenaires favorisant l'accès à la clientèle (hôtels, entreprises...).

## épreuve pratique

### MODULE 7 CONDUITE ET SÉCURITÉ

#### Conduite en sécurité et respect du code de la route

- • Intégrer son véhicule dans la circulation sur les différents types de réseaux et d'environnements routiers (agglomérations denses, routes hors agglomération, voie rapides, autoroutes) ;
- • Respecter l'ensemble des règles du code de la route en circulation : signalisation, limitations de vitesse, priorités, usage des voies, croisements, dépassements... ;
- • Rechercher visuellement les informations : regarder, percevoir et trier les informations sur les situations de conduite, contrôler dans les rétroviseurs, contrôler des angles morts en vision directe... ;
- • Analyser les situations de conduite et prévoir leurs évolutions (détecter les indices utiles, comprendre les intentions des autres usagers ...) ;
- • Adapter l'allure aux circonstances (type et état de la route, densité de circulation, conditions météorologiques) ;
- • Respecter les distances et marges de sécurité ;
- • Respecter les autres usagers et apporter toute la vigilance nécessaire aux usagers vulnérables (piétons, deux-roues) ; • Appliquer les principes d'éco-conduite.
- 

#### Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers

- Utiliser de manière souple et rationnelle les commandes du véhicule :
  - ✓ lors des changements d'allure (utilisation des freins et de l'accélérateur)
  - ✓ lors des changements de direction (maniement du volant, trajectoire)
  - ✓ lors des changements de vitesse (sauf si boîte de vitesse automatique)
  - ✓

Prestige & Prescott S.A.S.U  
614 Chemin Jean Paul – 83440 CALLIAN (France)

☎+33 (0)7 80 44 15 90

E-mail : [prestige.prescott@gmail.com](mailto:prestige.prescott@gmail.com)—Site : [prestige-prescott-vtc.com](http://prestige-prescott-vtc.com)

Siret 812 621 431 00012 — APE 8559A — N°D.A. 93 83 04987 83 - N° TVA IC : FR 68 812 621 431



- Anticiper les situations de conduite et leurs évolutions afin d'éviter les décélérations ou changements de directions brutaux (ajustement de l'allure à l'approche d'un feu tricolore, anticipation des décélérations...)

•

## Prise en charge et dépose des clients et leurs bagages

- • Respecter la réglementation de l'arrêt et du stationnement ;
- • Assurer la sécurité de l'arrêt par le choix de l'emplacement et le cas échéant par la gestion du risque (attirer l'attention des clients sur les véhicules circulant à proximité, utiliser les feux de détresse ...) ;
- • Manier correctement et précautionneusement les bagages (savoir porter des charges, charger et décharger sans abîmer les sacs et valises, savoir installer d'éventuels objets fragiles ...) ;

MODULE 8 <u>RELATION CLIENT</u>
---------------------------------

## Présentation générale et attitudes du candidat

- • Avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'activité ainsi qu'une bonne présentation générale ;
- • Avoir des attitudes et comportements adaptés (démarche, gestes, expressions, accueil des personnes à mobilité réduite) ;
- • Être discret, courtois et respectueux du client.

## Accueil, comportement durant le parcours et prise de congé

- • Accueillir le client lors de sa montée dans le véhicule, de façon adaptée à l'activité ;
- • Converser durant le parcours si le client le désire en restant neutre et discret ; veiller aux éléments de confort (température de l'habitacle, radio...) ;
- • Prendre congé du client lors de l'arrivée au point de destination, de façon adaptée à l'activité.

•

## Vérification de l'état du véhicule avant et après la prestation

- Veiller au bon état et à la propreté du véhicule.





## **Prestige & Prescott®**

Académie de Formation VTC

French Riviera

Agrément VTC-2015-83-03

VTC06-2016-03

EVTC083161453

Centre agréé du BULATS

### **MODULE 9**

#### **- CONSTRUCTION DU PARCOURS ET ACCOMPAGNEMENT TOURISTIQUE**

#### **Élaboration et suivi du parcours**

- • Élaborer un parcours d'un lieu de prise en charge à un lieu de dépose des clients ;
- • Utiliser un GPS (programmation, suivi de l'itinéraire), et utiliser un plan ou une carte routière ;
- • Adapter le parcours à d'éventuelles difficultés inattendues (embouteillages, travaux ...)
- Préparer un parcours en fonction de la commande des clients.

#### **Délivrance d'informations touristiques et pratiques**

- • Délivrer des informations de base sur les sites et monuments d'intérêt culturel et touristique situés à proximité du lieu de l'épreuve et sur les lieux publics (gares, hôpitaux etc)
- Donner des informations sur les principaux éléments du patrimoine naturel et historique local et national
- Savoir comment fournir des informations sur les restaurants, hôtels, magasins, services etc, en fonction des attentes du client.

### **MODULE 10 FACTURATION ET PAIEMENT**

Prestige & Prescott S.A.S.U  
614 Chemin Jean Paul – 83440 CALLIAN (France)

**+33 (0)7 80 44 15 90**

**E-mail : [prestige.prescott@gmail.com](mailto:prestige.prescott@gmail.com)—Site : [prestige-prescott-vtc.com](http://prestige-prescott-vtc.com)**

Siret 812 621 431 00012 — APE 8559A — N°D.A. 93 83 04987 83 - N° TVA IC : FR 68 812 621 431



## **Prestige & Prescott®**

**Académie de Formation VTC**

**French Riviera**

Agrément VTC-2015-83-03

VTC06-2016-03

EVTC083161453

**Centre agréé du BULATS**

### **Établir le prix de la prestation, facturer et procéder à l'encaissement.**

- Calculer le prix de la course/de la mission
- Etablir des documents (facture.....)
- Encaisser le paiement, notamment avec un terminal de paiement électronique
- Etablir un devis en réponse à une commande, préalablement à la réalisation d'une mission ;
- Etablir une facturation ;

Prestige & Prescott S.A.S.U  
614 Chemin Jean Paul – 83440 CALLIAN (France)

**+33 (0)7 80 44 15 90**

**E-mail : [prestige.prescott@gmail.com](mailto:prestige.prescott@gmail.com)—Site : [prestige-prescott-vtc.com](http://prestige-prescott-vtc.com)**

Siret 812 621 431 00012 — APE 8559A — N°D.A. 93 83 04987 83 - N° TVA IC : FR 68 812 621 431